

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-6697 rév. 12

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :

The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

DEKRA PRELEVEMENTS & ANALYSES

N° SIREN : 834306797

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**

Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE

ENVIRONMENT / ASBESTOS

réalisées par / *performed by :*

DEKRA Prélèvements & Analyses SUD-EST

Domaine de la Vallée verte

Bâtiment Rue de la Vallée verte

13011 MARSEILLE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

and precisely described in the attached technical appendix, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr).

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **14/10/2025**
Date de fin de validité / *Valid until* : **30/09/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Air-Matériaux,
Pole manager - Air-Materials,

DocuSigned by:
Noémie CARNEJAC
ED03B91D1EB044D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6697 Rév 11.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6697 Rév 11.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation N° 1-6697 rév. 12

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

DEKRA Prélèvements & Analyses SUD-EST
Domaine de la Vallée verte
Bâtiment Rue de la Vallée verte
13011 MARSEILLE

Dans ses unités techniques :

- **BL Analyses - SUD-EST**
- **BL Prélèvements - SUD-EST**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : BL Analyses – SUD-EST

Domaine de la Vallée verte – Bâtiment Rue de la
Vallée verte - 13011 MARSEILLE

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Mesures d'empoussièvement en fibres d'amiante dans les immeubles bâti (LAB REF 26)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) *

* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Mesurages des niveaux d'empoussièvement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) * NF X 43-269 - Annexe K (2017) *

* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i>			
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant (environnement extérieur)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant			
<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux ou produits manufacturés contenant de l'amiante délibérément ajouté • Matériaux ou produits contenant naturellement de l'amiante 	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) *

* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
<p>Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plâtres • Cellulose • Ciment / Carbonates • Polymères • Hydrocarbonés 	Fibres classées « amiante »	<p>Préparation avec traitement mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)</p> <p>ET</p> <p>Préparation avec traitement par calcination et attaque chimique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p>	<p>Méthode interne de préparation LAB/TEC/PR/002 *</p> <p>HSG 248 - Annexe 2</p> <p>ET</p> <p>Méthode interne de préparation LAB/TEC/PR/001 *</p> <p>NF X43-050 (parties utiles de la norme)</p>

* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux bruts : • Roches (dont ballasts et granulats) • Sable et matériaux meubles	Fibres classées « amiante »	<p>Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)</p> <p>Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p>	<p>NF ISO 22262-1 et/ou NF ISO 22262-2 OU Méthode interne de préparation (LAB/TEC/PR/004) *</p> <p>HSG 248 – Annexe 2 OU NF ISO 22262-1 (parties utiles de la norme)</p> <p>NF ISO 22262-1 et/ou NF ISO 22262-2 OU Méthode interne de préparation (LAB/TEC/PR/004) *</p> <p>NF X43-050 (parties utiles de la norme) ET IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique**</p>

* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** Hawthorne Frank C. et al. (2012) IMA Report - Nomenclature of the amphibole supergroup, American Mineralogist, Volume 97, pages 2031–2048 (<https://doi.org/10.2138/am.2012.4276>)

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (par exemple : enrobés, bétons, enduits, mortiers, sols pollués)	Fibres classées « amiante »	<p>Séparation éventuelle des différentes phases constituant le matériau ou produit manufacturé (traitement chimique et/ou thermique et/ou mécanique)</p> <p><u>Analyse des matériaux bruts</u></p> <p>Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)</p> <p>ET</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p> <p><u>Analyse des matériaux pouvant contenir de l'amiante ajouté délibérément</u></p> <p>Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)</p> <p>ET</p> <p>Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p>	<p>Méthode interne de préparation (LAB/TEC/PR/004) *</p> <p>NF ISO 22262-1 et/ou NF ISO 22262-2 OU Méthode interne de préparation (LAB/TEC/PR/004) *</p> <p>HSG 248 – Annexe 2 OU NF ISO 22262-1</p> <p>ET</p> <p>NF X43-050 (parties utiles de la norme) ET IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique **</p> <p>NF ISO 22262-1 OU Méthode interne de préparation (LAB/TEC/PR/002) *</p> <p>HSG 248 – Annexe 2 OU NF ISO 22262-1</p> <p>ET</p> <p>NF ISO 22262-1 OU Méthode interne de préparation (LAB/TEC/PR/001) *</p> <p>NF X43-050 (parties utiles de la norme)</p>

* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** Hawthorne Frank C. et al. (2012) IMA Report - Nomenclature of the amphibole supergroup, American Mineralogist, Volume 97, pages 2031–2048 (<https://doi.org/10.2138/am.2012.4276>)

Unité technique : BL Prélèvements – SUD-EST

65 rue de la Talaudière – 42000 SAINT ETIENNE

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement

Mesures d'empoussièvement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre	NF EN ISO 16000-7 FD X 46-033
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050 (2021) *

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.*

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement

Mesurage des niveaux d'empoussièvement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 FD X 46-033 NF X 43-269 (2017) *
Air des lieux de travail	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-269 (2017) *

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.*

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement <i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i> Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant (environnement extérieur)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant • <i>Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers</i>	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement. Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 FD X 46-033
Air ambiant • <i>Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers</i>	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050 (2021) *

Portée flexible *FLEX1* : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* Portée *FIXE* : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **14/10/2025** Date de fin de validité : **30/09/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6697 Rév. 11.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr